

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES  
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

QUINTIDI 25 Pluviôse.

(Ere vulgaire)

Vendredi 13 Février 1795.

*Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paraît tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n°. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement, et à compter du 1<sup>er</sup> pluviôse, de 50 liv. par an, de 27 liv. pour six mois, et de 15 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égareront, et adressées franches au citoyen CHAS-FONCANILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.)*

*Les Souscripteurs et les Agens des Postes, dont les Abonnemens expirent à la fin de Pluviôse, sont invités à les renouveler incessamment, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption, et à s'adresser directement au Bureau, sans employer, à Paris, d'agens intermédiaires, dont la négligence expose les Souscripteurs à des retards considérables dans les expéditions, et à des plaintes multipliées que le Bureau ne mérite point.*

## HOLLANDE.

*D'Amsterdam, le 2 février.*

En conséquence de la résolution des représentans provisoires du peuple de Hollande, prise dans leur assemblée, à la Haye, le 26 du mois passé, on vient de publier ici la proclamation suivante :

*Liberté, égalité, fraternité.*

Les représentans provisoires de la commune d'Amsterdam ont la satisfaction de donner connoissance à leurs concitoyens, par ces présentes, de l'agréable nouvelle qu'ils ont reçue, qu'hier l'assemblée de Hollande a été ouverte, sous le nom de *représentans provisoires du peuple de Hollande*; & que, sous la présidence du citoyen Pieter Paulus, il a été décrété en général & provisoirement ce qui suit :

1°. La souveraineté du peuple de Hollande & la déclaration des droits de l'homme.

2°. L'abolition du stathoudérat, comme aussi de la charge de capitaine-général & amiral des Provinces-Unies, avec les prérogatives qui y étoient attachées.

3°. Que tous les citoyens & habitans de la Hollande sont relevés du serment fait à la soi-disante ancienne constitution.

4°. Que le collège des conseillers députés & de la chambre des comptes de Hollande est aboli, & qu'à sa place on a établi un comité de bien public, un comité des affaires militaires, & un comité des finances.

5°. Que la charge de député à l'assemblée des soi-disant états-généraux est révoquée.

6°. Que le droit de chasse & de pêche, qui appartient à chaque citoyen en sur son territoire, est rétabli.

7°. Qu'il sera pourvu le plutôt possible à l'ordre nécessaire pour prévenir les suites funestes des inondations.

8°. Que les impositions levées jusqu'à présent, seront continuées provisoirement, mais qu'on s'occupera le plutôt possible de les diminuer & de les lever sur un pied plus exact de proportion.

9°. Qu'un courrier sera envoyé à Paris, pour ordonner à la commission des soi-disant états-généraux de s'abstenir de faire aucun acte au nom de la province de Hollande, & de se tenir à cet égard pour révoqués.

10°. Enfin, qu'une commission, tirée de l'assemblée des ces représentans provisoires de Hollande, prendra incessamment séance dans l'assemblée des états-généraux, pour prendre soin des intérêts du bien public.

*De la Haye, le 31 janvier.*

Les représentans du peuple françois sont partis d'ici avant-hier pour aller se concerter avec Pichegru sur l'expédition de la Zélande, c'est-à-dire, pour assister à un nouveau triomphe; car on ne doute pas du succès de cette expédition.

On se propose de publier sous quelques jours, avec la plus grande solennité, la constitution provisoire de la Hollande.

On mande de Delft, qu'il y a eu quelques violences commises, il y a quelques jours, à Shipluiden & à Nordstoon, par une troupe de brigands qui se disent François, mais qui sont vraisemblablement des émigrés errans dans le pays & réduits aux dernières extrémités.

Voici une proclamation que les états-généraux avoient arrêtée dès le 27, & qu'ils viennent de faire publier & afficher.

« Les représentans du peuple françois, qui se trouvent en ce moment dans ce pays, nous ayant communiqué qu'il

seroit nécessaire de pourvoir sur-le-champ aux besoins urgens des armées françoises, & ayant demandé en conséquence la fourniture des objets suivans :

Deux cents mille quintaux de froment ;  
Cinq millions de bottes de foin de 15 livres ;  
Deux cents mille bottes de paille de 10 livres ;  
Cinq millions de mesures d'avoine de 10 livres, le tout poids de marc.

Cent cinquante mille paires de souliers ;  
Vingt mille paires de bottes ;  
Vingt mille habits & vestes de draps ;  
Quarante mille culottes tricotées ;  
Cent cinquante mille pantalons de toile ;  
Deux cents mille chemises ;  
Cinquante mille chapeaux.

Le tout à fournir à Bois-le-Duc, à Thiel & à Nimegue, en trois livraisons, dans l'espace d'un mois.

Et en outre douze mille bœufs, dans l'espace de deux mois.

Que ces représentans, au lieu de faire fournir eux-mêmes ces différens objets par des réquisitions & des préhensions usitées dans les pays conquis, voulant traiter cette république d'une manière différente & lui donner des preuves des dispositions de la nation françoise, à considérer les Provinces-Unies comme une alliée future de la république françoise ; ils invitent en conséquence les états-généraux, de pourvoir par eux-mêmes à ces besoins, en ajoutant que le paiement de ces objets se fera d'après des arrangemens ultérieurs qu'on prendra avec le gouvernement national.

Nous avons cru que le moyen le plus prompt, le plus sûr & le moins onéreux pour satisfaire à ces demandes, seroit de faire une adjudication publique, au rabais, de ces différens fournitures, & que les deniers nécessaires seroient fournis par les provinces respectives.

Nous ne doutons pas de la bonne disposition des habitans pour mettre les magistrats provinciaux à même de fournir les sommes nécessaires pour le paiement immédiat de ces objets ; tout retard pouvant être d'une conséquence très-fâcheuse.

Nous croyons qu'il sera nécessaire que tous ceux qui possèdent ces différens objets susnommés, en tout ou en partie, s'empressent de les fournir au prix qui sera fixé par des experts, entre les mains de ceux qui seront chargés de cette opération ; comme aussi de prêter toute assistance pour que le transport de ces effets & denrées se fasse vers les endroits indiqués ci-dessus, &c. »

#### B E L G I Q U E.

*De Bruxelles, le 19 pluviôse (7 février, v. st.)*

Les isles de la Zélande ont été obligées de capituler & de se rendre aux armées victorieuses de la république françoise. Toutes les forces de terre & de mer qui s'y trouvoient restent au pouvoir des François. Flessingue & Widdelbourg ont été occupés par le général Michaud, hier 18. Les autres isles, qui sont encore au nombre de six, se soumettront également. Ainsi, voilà la totalité de l'armée stathoudérienne de terre prisonnière, & l'armée navale presque entièrement prise par les républicains françois.

On écrit de la Haye que le nouveau gouvernement hollandais va s'occuper incessamment d'organiser une armée composée de patriotes ; les soldats des anciennes troupes y seront placés, mais non les officiers.

#### F R A N C E.

##### DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE.

*Extrait d'une lettre de Brest, du 15 pluviôse.*

Dans la nuit du 13 au 14 & dans la matinée du 14, l'armée navale est rentrée. Les fatigues qu'elle a essuyées pendant sa croisière, lui ont occasionné des avaries fâcheuses : plusieurs de nos vaisseaux étant fort vieux, n'ont pu résister à la mer, toujours grosse dans cette saison, & à des coups de vent terribles qui les ont déliés. Un nombre de ces vieux bâtimens, étoient le *Scipion* de 84, le *Superbe* de 74, & le *Jacobin* ou le 9 *Thermidor* de 80. Les terribles coups de vent qui ont assailli l'armée, le 9 & le 11, ont fait couler bas ces trois vaisseaux, à 150 lieues au large. L'équipage du *Scipion* a été sauvé à l'exception de 21 hommes. Le *Superbe* a sombré, après avoir été abandonné par tout son équipage. Celui du *Thermidor* n'a pas été aussi heureux : pendant qu'on retirait l'équipage, son grand mât & son mât d'artimon étant tombés sur son gaillard d'arrière, ont tué beaucoup de monde, & de-là se sont abattus sur les chaloupes & canots occupés à recueillir les hommes ; de sorte qu'il y a péri beaucoup de monde.

Pendant cette sortie, notre armée a amariné 100 prises & une frégate de 36. Les prises arrivent de tems à autre, mais on craint que le terrible coup de vent d'avant-hier n'ait nuie à la rentrée du reste.

Le *Majestueux*, de 120, fait jouer, même en rade, ses pompes & va travailler à étancher une grande voie d'eau qu'il a depuis plusieurs jours.

La division de neuf vaisseaux, qui avoit pris des vivres pour six mois, vient de recevoir ordre de mettre à la voile sous trois jours.

Ces événemens ont occasionné un redoublement de zèle & d'activité dans notre port, & quoiqu'ils soient de nature à affliger les bons citoyens, j'ai jugé convenable de vous les communiquer, afin que la malveillance ne prenne pas les devans pour exagérer ces pertes.

*De Paris, le 25 pluviôse.*

Il y a eu encore avant-hier quelque trouble au théâtre d'Audinot. On avoit annoncé le matin le *Concert de la rue Faydeau* ; dans la journée on avoit substitué sur l'affiche le titre d'une autre pièce ; mais au moment de la représentation, un certain nombre de spectateurs, bien connus pour appartenir à une faction, demandent à grands cris la pièce annoncée le matin : d'autres voix s'y opposent ; mais les premiers étant armés & plus nombreux, le directeur, qu'on a prétendu être d'accord avec les partisans du *Concert de la rue Faydeau*, avoit annoncé qu'on alloit satisfaire le public. Pendant ce tems-là le bruit de ce qui se passoit au théâtre avoit régné dans les environs un assez grand nombre de citoyens qui vouloient y entrer pour empêcher cette représentation, dont le but leur paroissoit être de diviser les citoyens & de les animer les uns contre les autres. Une troupe assez nombreuse de jeunes gens qui se rassemblent au café de Chartres arrivoit en même-tems avec les mêmes intentions ; les suites de ce mouvement auroient été fâcheuses ; mais heureusement le comité de sûreté générale instruit à tems, a prévenu sagement de nouveaux désordres, en défendant qu'on jouât la pièce. Cet ordre a été reçu par les nombreux spectateurs avec de grand

eris de vive la convention, à bas les jacobins. A la place de la piece, on a fait chanter par Gavaudan le *Réveil du Peuple*, qui a été accueilli avec des applaudissemens long-tems prolongés.

Dans le moment si critique, où toute l'attention du peuple devoit se diriger sur les grands intérêts dont il est environné, n'y a-t-il pas une malveillance évidente à détourner son attention sur de misérables querelles de spectacle; & si l'on recherche les causes de cette diversion scandaleuse & perfide, peut-on la voir ailleurs que dans les manœuvres d'une faction aux abois, à qui il ne reste plus d'autre ressource, que de chercher à exciter dans le peuple quelques divisions & quelques troubles, qu'elle sauroit mettre à profit pour tâcher de recouvrer une domination qui, sans cela, lui échappe sans retour?

Suivant des avis particuliers, le stathouder s'est retiré en Angleterre avec sa famille, & a été reçu par le roi dans le château de Kiew; mais son arrivée a, dit-on, excité parmi le peuple de Londres & de plusieurs comtés une violente fermentation, qui avoit déjà été préparée par la nouvelle de l'entrée triomphante des François en Hollande. On ajoute qu'à la suite de ce mouvement, Pitt avoit donné sa démission, ainsi que les principaux chefs du ministère, & qu'on avoit offert sa place à Charles Fox, qui l'avoit refusée. Quoique ces nouvelles n'ayent rien que de conforme à la nature des circonstances & au cours des événemens, il faut cependant en attendre la confirmation.

D'autres avis plus probables encore annoncent qu'un convoi anglois venant de l'Inde, & richement chargé, avoit été intercepté par des vaisseaux français, & conduit à l'Isle-de-France.

On mande de Bâle que le baron de Goltz y est tombé assez sérieusement malade pour qu'on craigne que cet accident ne ralentisse les progrès de sa négociation. Quelques personnes prétendent que ce qui a retardé encore le mouvement de cette grande affaire, c'est que ce ministre n'est pas muni de pouvoirs assez étendus pour traiter de la paix, sur les bases que veut établir le gouvernement français.

Suivant une gazette d'Allemagne, Merlin de Thionville s'étoit aventuré avec son intrépidité ordinaire, pour reconnoître un poste près de Mayence, fut enlevé par quelques dragons prussiens; mais une troupe de hussards français qui suivoient Merlin, sont accourus aussitôt & l'ont délivré des mains des dragons. Cet avis ne s'est pas confirmé.

*De quelques mots qui ont produit de grands crimes.*

*Définissez les-termes*, a dit Locke: tous les bons esprits ont reconnu l'utilité de ce précepte, l'ont suivi & l'ont recommandé: s'il est avantageux aux philosophes, il est indispensable pour le législateur, qui ne peut définir trop rigoureusement les mots qu'il emploie, toutes les fois que l'usage n'en a pas déterminé le sens avec assez de précision; cette obligation est sur-tout sacrée lorsqu'il s'agit des délits & des peines, puisque dans ce cas une équivoque peut être une cause de mort.

Ce n'est pas seulement dans la loi que j'exige l'expression juste; je la veux encore dans les discours prononcés à la tribune d'une assemblée nationale, sur-tout dans un tems de révolution: c'est lorsqu'une nation entière est en

mouvement qu'une dénomination fautive, une épithète odieuse deviennent rapidement populaires: ce sont d'abord des mots d'anathème, & ensuite des motifs de proscription.

Sans chercher des exemples dans les tems anciens, je n'indiquerai que quelques-uns de ceux qui ne sont que trop près de nous.

Si je remontois seulement à l'assemblée constituante, on seroit étonné de la multitude de mots ou qu'on n'a point entendus, ou dont on a abusé; on seroit plus frappé encore de l'influence que ces mots ont eue sur les choses: elle a été telle qu'un vocabulaire de ce genre, fait avec soin, fourniroit des matériaux abondans pour l'histoire.

*Suspect.* — Jamais peut-être dans aucun tems & dans aucun pays une expression vague n'aura été plus funeste que celle-ci ne l'a été parmi nous: dès qu'un décret eut prononcé que les personnes suspectes seroient incarcérées, les gens de bien frémirent, les scélérats triomphèrent; ils saisirent avec joie l'arme qu'on leur remettoit, ils comprirent qu'elle seroit la plus terrible de celles dont ils eussent encore fait usage; qu'il n'existeroit aucun citoyen qu'elle ne pût atteindre, aucune défense qu'elle ne pût détruire, aucun asyle où elle ne pût pénétrer; qu'ils seroient les maîtres de choisir ou d'entasser les victimes, de les dépouiller pour satisfaire leur cupidité, & de les perdre pour jouir de leur supplice; d'imaginer les crimes, d'en créer les preuves, & d'anéantir celles de l'innocence: alors des calomnies avérées furent admises comme des justifications légales; plus une dénonciation fut absurde, plus elle parut digne de foi, & l'on tira les mêmes inductions des faits les plus contradictoires.

On arrêta les nobles quoiqu'il n'y eut plus de nobles; les prêtres qui avoient prêté le serment comme hypocrites; ceux qui l'avoient refusé comme rebelles; les riches parce qu'ils pouvoient tout acheter, les pauvres parce qu'ils pouvoient tout prendre; les gens qui mettoient leur argent sous la clef parce qu'ils le cachoient, ceux qui tâchoient de s'en défaire parce qu'ils le monstroient; l'homme d'esprit parce qu'il pouvoit tout dire, celui qui n'en avoit pas parce qu'il pouvoit tout croire; les personnes qui n'alloient point à leur section déclaroient leur mépris, celles qui y étoient assidues prouvoient leur insolence; si l'on restoit chez soi c'étoit pour méditer une contre-révolution, si l'on en sortoit c'étoit pour l'exécuter; bientôt les édifices les plus vastes furent convertis en prisons, la France en fut couverte, & elles eussent été trop resserrées si la mort n'eût donné de l'espace. Bientôt les infortunés qui s'y pressoient entendoient avec effroi retentir encore dans leurs cachots le cri sinistre de suspect: chargés de chaînes, on les accusa d'être en armes; sans communication au-dehors, on assuroit qu'ils organisoient une conspiration, & ces prisons ne furent plus alors que le premier degré de l'échafaud.

*Fédéraliste.* — Combien d'hommes ont péri comme tels! cependant je doute que qui que ce soit ait eu le projet & encore moins la puissance d'établir le fédéralisme dans un seul département. Je n'ai vu cette opinion discutée affirmativement pour la France dans aucun écrit; mais ce qui est certain, c'est que ceux qui égorgoient & presque tous ceux qui étoient égorgés n'avoient jamais arrêté leurs pensées sur un gouvernement fédéral.

*Moderé.* — l'ouvre tous les dictionnaires, & je lis que le *modéré est sage, retenu, éloigné de tout excès.* Cette définition exacte a été consacrée par un usage constant; quelques déclamateurs forcés l'ont dénaturée; ils ont

imprimé dans leurs libelles, répété dans une société de brigands, crié sur leurs tréteaux que le *sage* étoit un méchant, l'*homme retenu* un provocateur de troubles, que celui qui ne se permettoit aucun excès brûloit de les commettre tous; ce contre-sens n'eût été que bête s'il n'avoit pas été atroce, mais le modéré ayant été obstinément désigné au peuple comme l'ennemi de ses droits, a été souvent l'objet de ses vengeances. Il est sans doute affligeant que l'on soit parvenu à se jouer à ce point de la crédulité de l'ignorance; mais combien n'est-il pas déplorable d'entendre un représentant du peuple, un homme revêtu d'un caractère si imposant, qu'on ne peut supposer sans instruction ni croire sans jugement, se plaindre il y a peu de jours à la convention nationale, qu'on cherchoit à donner un sens favorable au mot *modéré*, & déclarer qu'il entendoit par ce mot non pas ceux qui avoient de la modération, mais les ennemis de la révolution. Ainsi l'on peut dire: J'entends par liberté la prison, par respect de la propriété le pillage, par sécurité la terreur, & par justice le meurtre. C'étoit en effet de cette manière qu'entendoient les tyrans qui vouloient égorgier la moitié de la France pour dominer l'autre.

*Royaliste.* — Nom que donnent actuellement les scélérats aux amis de la justice, à ceux qui élèvent la voix en faveur de l'humanité, qui aspirent au retour parfait de l'ordre public, qui sont persuadés que la confiance attache plus fortement à un gouvernement que la terreur, que la violence ne garantit pas la soumission, & que ce n'est pas dans le sang de ses concitoyens qu'on puise l'amour de la patrie.

Comme tout est bon pour les passions & qu'il n'y a rien de trop absurde pour la haine, les calomnieux affirment que les mêmes hommes qui n'ont pas voulu de roi lorsqu'il y en avoit un, en veulent un lorsqu'il n'y en a plus; que ceux qui ne peuvent exister qu'autant que la république subsistera, projettent sa ruine, & qu'il n'y aura rien de plus aisé, si quelques imbéciles rêvent la royauté, que de faire sortir d'une terre toute démocratique une armée invincible pour servir un tyran & des trésors pour la payer.

Cette dénomination de *royaliste* est donc vide de sens; les gens désespérés qui l'employent le savent bien; mais ce qu'ils savent aussi, c'est qu'un nom odieux suffit pour rendre odieux ceux auxquels on le donne; que ce talisman, quelque usé qu'il soit, ne manque jamais son effet, qu'il fortifie toujours les factieux, comme il trompe toujours la multitude; & je prédis que si les chefs d'un parti sanguinaire, qui ont à leurs ordres des satellites, des espions & des délateurs, parviennent à resaisir le pouvoir qu'ils poursuivent avec une effrayante activité, ce mot de *royaliste* sera le signal du carnage.

#### CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen BARRAS.

Séance du 24 pluviôse

Cambacérès, au nom du comité de salut public, a annoncé la nouvelle que l'importante place de Rose est tombée au pouvoir de la république; une partie de la garnison s'est embarquée; le reste, composé de 540 hom-

mes, s'est rendu à discrétion; la citadelle est prise aussi, ainsi que 60 bouches à feu.

Le rapporteur observe qu'une pareille victoire est en ce moment un double avantage: on s'occupe de paix, & un tel succès ne laissera pas que de faciliter l'ouvrage des négociateurs.

Cette nouvelle excite de vifs applaudissemens à plusieurs reprises.

Marec, au nom du même comité, a exposé que des raisons d'une haute importance avoient déterminé le comité de salut public à faire sortir notre flotte de l'Océan; elle vient de rentrer à Brest après une croisière de 34 jours.

Les avantages de cette expédition sont d'avoir réduit à l'inaction la flotte du lord Howe, sur laquelle les coalisés comptoient beaucoup; d'empêcher les Anglais de faire aucun envoi, ni au Continent, ni aux Antilles; & enfin d'avoir déployé à leurs yeux des forces maritimes respectables.

Nous avons fait aussi, dans cette croisière, 70 prises montées d'environ 12 à 1500 hommes; mais, d'un autre côté, nous avons éprouvé quelques malheurs: trois vaisseaux n'ont pu résister au mauvais tems & ont coulé à fond en pleine mer; l'équipage a été sauvé. Trois autres vaisseaux ont essuyé aussi des avaries, mais moins considérables: deux sont déjà hors de danger; tous les secours nécessaires sont envoyés au troisième.

L'assemblée décrète que ces pertes seront sur-le-champ réparées.

Maure présente le tableau des prises faites depuis le 11 nivôse; elles se montent à 128.

L'assemblée avoit renvoyé à un nouvel examen de ses comités la question de savoir si on enverroit des représentans dans nos colonies. Pelet est venu annoncer que ces comités, presque à l'unanimité, avoient arrêté que le premier projet de décret seroit représenté à l'assemblée.

Crassous s'étonne de ne voir d'autre résultat au renvoi ordonné dans la dernière séance, qu'une déclaration de la part des trois comités qui persistent dans leur premier avis, celui d'envoyer des représentans du peuple aux Indes. Crassous auroit désiré un rapport étendu & détaillé, qui pût diriger l'opinion de chaque membre vers un point fixe: il demande de nouveau le renvoi aux comités de salut public, de marine & des colonies, qui seront chargés de présenter ce rapport.

Cette proposition n'a pas de suite.

On passe à la discussion principale: celle de savoir si l'on enverra aux Indes, un représentant du peuple ou seulement un commissaire civil.

Dufay craint que l'on ne trouve pas dans l'assemblée les talens nécessaires pour cette mission importante.

Gouly répète ce qu'il a déjà dit, que des représentans du peuple seuls peuvent rendre le calme aux colonies & les colonies à la république.

Crassous, par ses réflexions, préféreroit des commissaires civils.

Après un court débat, la discussion est fermée. Demain, à deux heures, l'appel nominal sera fait sur l'adoption du projet de décret.